



# L'IMMIGRATION

## FRANCOPHONE EN ONTARIO

---

Livre blanc

**MARS 2017**

# TABLE DES MATIÈRES

---

SOMMAIRE	04
MISE EN CONTEXTE	07
1. LE CADRE LÉGISLATIF ET CONSTITUTIONNEL	08
L'Ontario	08
Le Canada	09
L'Accord Canada-Ontario en matière d'immigration	11
2. ÉTAT DES LIEUX SUR L'IMMIGRATION FRANCOPHONE	13
Quelques progrès en matière d'immigration francophone en Ontario	13
Des obstacles dans la trajectoire de l'immigrant francophone	15
Des obstacles pour les collectivités francophones	16
Une approche dissociée et incohérente entre les paliers d'intervention	18
3. DES CONSTATS GLOBAUX	19
4. UNE VISION RENOUVELÉE DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE EN ONTARIO	20
Un consensus autour de prémisses et principes	20
Quatre objectifs communs	21
Une approche cohérente et intégrée : gouvernements - communauté	22



---

5. MESURES ET PISTES D'ACTION POUR DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'IMMIGRATION FRANCOPHONE EN ONTARIO	24
ANNEXE A : PLANS RÉGIONAUX	35
A. Lieux d'accueil et fournisseurs de services dans le Nord de l'Ontario	36
B. Lieux d'accueil et fournisseurs de services dans l'Est de l'Ontario	37
C. Lieux d'accueil et fournisseurs de services dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario	38
ANNEXE B : CARACTÉRISTIQUES D'UNE COLLECTIVITÉ ACCUEILLANTE	39
ANNEXE C : LISTE D'ACRONYMES	40



# SOMMAIRE

La réussite de l'intégration professionnelle, économique, sociale et culturelle des personnes immigrantes de langue française s'établissant en Ontario constitue un élément clé pour la vitalité de la francophonie ontarienne et pour l'avenir de la province. Cette réussite passe par un continuum d'immigration francophone complet incluant la promotion des collectivités francophones à l'étranger, le recrutement, la sélection, l'accueil et l'établissement. Elle passe également par la pleine inclusion des nouveaux arrivants au sein de collectivités francophones accueillantes, dynamiques et inclusives.

En Ontario, l'immigration francophone est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provincial qui comptent sur la collaboration des collectivités pour réussir et atteindre leur mandat respectif. La *Stratégie ontarienne en matière d'immigration* de 2012 propose d'atteindre une cible de 5 % en matière d'immigration francophone. Le gouvernement du Canada s'est quant à lui engagé à accroître la proportion d'immigrants économiques francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) à plus de 4 % d'ici 2018.

Les statistiques révèlent que le nombre de nouveaux arrivants francophones en Ontario est en baisse chaque année depuis l'adoption de la cible de 5 % du gouvernement de l'Ontario. Le taux actuel de l'immigration francophone se situe en-dessous de 2 %.

Le cadre législatif et constitutionnel qui oriente le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario en matière d'immigration confirme les engagements pris envers les CFSM, la société ontarienne et le Canada pour favoriser le développement et la vitalité des minorités francophones du Canada et pour promouvoir l'égalité des langues officielles<sup>1</sup>. Quant à la *Loi sur le multiculturalisme canadien*<sup>2</sup> du gouvernement fédéral, celle-ci consiste à *promouvoir la participation entière et équitable des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution de la nation et au façonnement de tous les secteurs de la société, et à les aider à éliminer tout obstacle à une telle participation*.

L'accueil, l'intégration réussie et l'inclusion des immigrants francophones, allophones ou francophiles est un enjeu complexe et exige l'engagement et le leadership de plusieurs acteurs, dont le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario, les employeurs, les services publics, les municipalités et les collectivités francophones de la province. Malgré les progrès des dernières années, les efforts consentis pour augmenter et réussir l'immigration francophone en Ontario n'atteignent pas les résultats escomptés. Ils ne rencontrent pas non plus les attentes et les besoins des collectivités locales et, surtout, des immigrants francophones.

Reconnaissant l'importance que revêt l'immigration francophone et l'urgence d'agir, l'Assemblée

---

1 Loi sur les langues officielles (L.R.C. (1985), ch. 31 (4<sup>e</sup> suppl.)). <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-10.html>.  
Page consultée le 15 février 2017.

2 Loi sur le multiculturalisme canadien (L.R.C. (1985), ch. 24 (4<sup>e</sup> suppl.)). <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.7/>.  
Page consultée le 15 février 2017.



de la francophonie de l'Ontario (AFO), en collaboration avec les trois Réseaux de soutien de l'immigration francophone de l'Ontario (RIF), a lancé une vaste consultation provinciale auprès des collectivités francophones de l'Ontario. Ces consultations visaient deux objectifs. Le premier était de dresser un état des lieux sur les enjeux et les défis auxquels sont confrontées les collectivités francophones pour attirer, accueillir et assurer une intégration réussie des personnes immigrantes de langue française dans toutes les régions de l'Ontario. Le second visait à proposer des mesures prioritaires et concrètes permettant l'atteinte des objectifs du *Plan stratégique communautaire de l'Ontario français - Vision 2025* et ceux des gouvernements provincial et fédéral en matière d'immigration francophone.

Les consultations communautaires et la recherche documentaire se sont avérées les deux éléments principaux du processus qui ont mené à la production de ce Livre blanc.

Les consultations communautaires se sont tenues entre décembre 2016 et février 2017 auprès de leaders communautaires, de citoyens, de fonctionnaires, de personnes issues de l'immigration ainsi que des fournisseurs de services francophones et anglophones dans onze villes de toutes les régions de l'Ontario. Ces consultations ont mené à des constats, des consensus, des principes et des pistes d'action concrètes visant la réussite des personnes immigrantes francophones et l'atteinte des cibles visées par les deux paliers de gouvernement.

La recherche documentaire a permis de situer l'immigration dans un cadre plus global autour d'éléments, soit :

1. le cadre constitutionnel et législatif en matière de langues officielles et de l'immigration francophone en Ontario et au Canada;
2. l'évolution de l'immigration francophone en Ontario;
3. les enjeux systémiques de l'immigration francophone pour une communauté de langue officielle en situation minoritaire;
4. les modes actuels de gouvernance communautaire en matière d'immigration francophone;
5. les programmes et les services en immigration en Ontario; et
6. les résultats de recherches et d'études pertinentes.

Le travail d'analyse des informations issues des consultations communautaires et du fond documentaire mènent inévitablement à quatre constats globaux. Il y a une approche gouvernementale dissociée et incohérente, un nombre insuffisant d'immigrants francophones attirés et recrutés en Ontario, une trajectoire parsemée d'obstacles et d'iniquités pour l'immigrant francophone et un continuum d'immigration francophone fractionné ou incomplet.

Ces constats expliquent en grande partie pourquoi les cibles ne sont pas atteintes et pourquoi il y a une décroissance annuelle de l'immigration francophone en Ontario depuis 2012.



Pour renverser les tendances négatives et mettre le cap sur l'atteinte des résultats visés, les gouvernements de l'Ontario et du Canada ainsi que l'ensemble de la communauté francophone de l'Ontario doivent se mobiliser et se concerter pour atteindre quatre objectifs, soit :

1. aligner, encadrer et coordonner les efforts collectifs de tous les acteurs en immigration francophone ;
2. accroître le nombre d'immigrants francophones s'établissant dans toutes les régions de l'Ontario ;
3. instaurer un continuum complet de services d'immigration «par et pour» les collectivités francophones qui soit équivalent à celui mis en place pour la majorité anglophone ; et
4. dans le respect de l'égalité réelle des communautés de langues officielles, financer équitablement et adéquatement les organismes et les institutions des collectivités francophones de l'Ontario afin que celles-ci aient les infrastructures, les ressources et les services requis pour accueillir, accompagner et inclure efficacement les immigrants et leurs familles.

Ce Livre blanc propose onze mesures prioritaires pour atteindre les quatre objectifs communs découlant des constats globaux.



Crédit photo La Passerelle IDÉ



## MISE EN CONTEXTE

Le nombre de nouveaux arrivants francophones en Ontario baisse chaque année depuis l'adoption de la *Stratégie ontarienne en matière d'immigration*. Bien que cette stratégie propose une cible de 5 % en immigration francophone, le taux actuel se situe en-dessous de 2%.<sup>4</sup>

Dans un rapport publié en janvier 2017, Statistique Canada émet des projections alarmantes quant au recul de la langue française au Canada d'ici 2036. Au Canada, à l'exception du Québec, la population ayant le français comme première langue officielle parlée (PLOP) pourrait passer de 3,9 %, en 2011, à entre 3,0 % et 3,6 % en 2036. De plus, la proportion de la population canadienne de langue maternelle française hors Québec diminuerait de 3,8 %, en 2011, à entre 2,7 % et 2,8 % en 2036.<sup>5</sup>

En Ontario, la population francophone est vieillissante, le taux de natalité est faible, et plusieurs travailleurs prennent leur retraite. Selon les prévisions, il n'y aura pas assez de nouveaux employés pour répondre à la demande.<sup>6</sup>

Ainsi, l'immigration francophone constitue un élément clé pour maintenir, voire accroître le poids démographique des francophones de l'Ontario ainsi que pour assurer la vitalité de la population francophone.

Malgré certains progrès réalisés au cours des dernières années, les efforts consentis pour augmenter et pour réussir l'immigration francophone en Ontario n'atteignent pas les résultats escomptés et ne rencontrent pas les attentes et les besoins des collectivités locales et, surtout, des personnes immigrantes francophones.

Il est urgent de donner un solide coup de barre et d'amorcer un virage significatif vers des stratégies et des mesures concrètes, cohérentes et efficaces pour assurer la réussite de l'immigration francophone en Ontario.

4 Radio-Canada. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/811481/immigration-francophone-ontario>. Page consultée le 20 février 2017.

5 Regard sur l'immigration, la diversité ethnoculturelle et les langues au Canada, 2011 à 2036. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-657-x/89-657-x2017001-fra.htm>.

6 Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario. Une nouvelle orientation : Stratégie ontarienne en matière d'immigration. 2012. [http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm\\_str.shtml](http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm_str.shtml). Page consultée le 1 mars 2017.



# 1. LE CADRE LÉGISLATIF ET CONSTITUTIONNEL

*\* Avertissement : L'information provenant de cette section ne doit pas être prise comme un avis juridique mais comme une mise en contexte.*

En Ontario, l'immigration francophone est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provincial, qui comptent sur la collaboration des collectivités pour réussir et combler leur mandat respectif.

## L'Ontario

La **Loi de 2015 sur l'immigration en Ontario** stipule que le gouvernement de l'Ontario s'engage à permettre aux collectivités de partout en Ontario, y compris les communautés franco-ontariennes, d'attirer, d'accueillir et d'intégrer des immigrants<sup>7</sup>.

En 2012, le gouvernement de l'Ontario a établi une nouvelle orientation pour l'immigration afin d'attirer des travailleurs hautement qualifiés et leurs familles, d'appuyer des communautés diversifiées et de favoriser une économie qui tisse des liens dans le monde.<sup>8</sup> De plus, cette nouvelle orientation proposait d'atteindre une cible de 5% en matière d'immigration francophone.

En 2015, à la suite d'une recommandation du Commissariat aux services en français de l'Ontario<sup>9</sup>, le Groupe d'expertes et d'experts en matière d'immigration francophone 2015-2016 a été mis sur pied afin de<sup>10</sup> :

- recenser les principaux défis à relever dans le domaine de l'immigration francophone et de l'intégration des immigrants de langue française ;
- cerner les besoins des communautés francophones minoritaires en matière d'immigration et d'intégration ;
- recommander des solutions novatrices susceptibles de régler les défis que présentent l'immigration francophone et l'intégration des immigrants de langue française ;
- déterminer les points à examiner pour établir une politique, un programme et des priorités intergouvernementales en matière d'immigration francophone en Ontario d'ici un an à cinq ans.

7 Loi sur l'immigration en Ontario. L.O. 2015, chap. 8 - Projet de loi 49. 2015. <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/s15008>.

8 Gouvernement de l'Ontario. Une nouvelle orientation : Stratégie ontarienne en matière d'immigration. 2012. [http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm\\_str/strategy/index.shtml](http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm_str/strategy/index.shtml).

9 Rapport conjoint du Commissaire aux langues officielles, Graham Fraser et du Commissaire aux services en français de l'Ontario, François Boileau. Agir maintenant pour l'avenir des communautés francophones : pallier le déséquilibre en immigration. Novembre 2014. <http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/publications/pallier-desequilibre-immigration>.

10 Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario. [http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm\\_str/strategy/goex\\_report.shtml#Recommandations](http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm_str/strategy/goex_report.shtml#Recommandations). Page consultée le 22 février 2017.



Le rapport du Groupe d'expertes et d'experts, publié en novembre 2016, présente 13 recommandations sur les moyens d'atteindre la cible provinciale. Plusieurs recommandations émises dans le présent document rejoignent celles proposées dans le rapport du Groupe d'experts.

La **Loi sur les services en français de l'Ontario**, adoptée en 1986, énonce :

que la langue française a joué en Ontario un rôle historique et honorable, et que la Constitution lui reconnaît le statut de langue officielle au Canada ; attendu que cette langue jouit, en Ontario, du statut de langue officielle devant les tribunaux et dans l'éducation ; attendu que l'Assemblée législative reconnaît l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et désire le sauvegarder pour les générations à venir ; et attendu qu'il est souhaitable de garantir l'emploi de la langue française dans les institutions de la Législature et du gouvernement de l'Ontario, comme le prévoit la présente loi.<sup>12</sup>

L'immigration francophone représente une occasion unique de renforcer la vitalité démographique de la communauté francophone de l'Ontario, de sauvegarder le patrimoine culturel pour les générations à venir et d'assurer la pérennité de la dualité linguistique du Canada.

Présentement, la *Loi sur les services en français*<sup>13</sup> s'applique dans 26 régions désignées.

Afin de ne pas limiter le choix des immigrants francophones, il faudra prendre en considération la désignation de la province dans son entier.

## Le Canada

La **Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés du Canada**<sup>14</sup> inclut des dispositions linguistiques précisant que l'interprétation et la mise en œuvre de la dite loi doivent avoir pour effet :

- d'assurer que les décisions prises selon la Loi soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés, notamment en ce qui touche les principes, d'une part, d'égalité et de protection contre la discrimination et, d'autre part, d'égalité du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada ; et
- de soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada.

... bien que l'Ontario abrite près de 70% des immigrants francophones à l'extérieur du Québec, la province ne reçoit pas de financement pour appuyer l'immigration francophone de la part du gouvernement fédéral en vertu de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 contrairement à d'autres provinces.<sup>11</sup>

11 Rapport conjoint du Commissaire aux langues officielles, Graham Fraser et du Commissaire aux services en français de l'Ontario, François Boileau. Agir maintenant pour l'avenir des communautés francophones : pallier le déséquilibre en immigration. Novembre 2014. <http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/publications/pallier-desequilibre-immigration>. Page 16.

12 Loi sur les services en français de l'Ontario.

13 Loi sur les services en français. L.R.O. 1990, chap. F.32. <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90f32>. Page consultée le 23 février 2017.

14 Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27). Interprétation et mise en œuvre. Page 19. <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/>.



Le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître la proportion d'immigrants économiques francophones dans les CFSM à plus de 4 % (2018)<sup>15</sup>.

En 2006, Citoyenneté et Immigration Canada a lancé le **Plan stratégique pour favoriser l'immigration** au sein des CFSM, un plan quinquennal faisant état des défis que comporte l'immigration francophone hors Québec et identifiant les priorités principales à mettre en œuvre.<sup>16</sup> Le plan propose trois grandes orientations, soit :

1. une meilleure intégration des immigrants qui sont déjà installés dans les communautés ;
2. le recrutement de nouveaux immigrants ; et
3. l'intégration, la rétention et l'enracinement de ces nouveaux immigrants dans les communautés.

Le plan souligne que : *la mise en œuvre du Plan stratégique passe nécessairement par la création de partenariats solides entre les organismes communautaires, le gouvernement fédéral et ses ministères, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, les établissements scolaires, le secteur privé, les organisations de reconnaissance des acquis, etc.*<sup>17</sup>

En 2013, le gouvernement du Canada a lancé la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*<sup>18</sup> qui fait de l'immigration une des trois priorités en matière de langues officielles.

Quant à la **Loi sur le multiculturalisme**<sup>19</sup> du Canada, celle-ci consiste :

- 3 (1) c)** à promouvoir la participation entière et équitable des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution de la nation et au façonnement de tous les secteurs de la société, et à les aider à éliminer tout obstacle à une telle participation ;
- 3 (1) i)** parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, à maintenir et valoriser celui des autres langues ; et
- 3 (1) j)** à promouvoir le multiculturalisme en harmonie avec les engagements nationaux pris à l'égard des deux langues officielles.

La **partie VII de la Loi sur les langues officielles**<sup>20</sup> énonce l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et

15 <http://www.cicnews.com/2016/08/les-leaders-politiciens-souhaitent-davantage-dimmigrants-francophones-au-canada-088421.html>

16 IRCC. Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Document préparé par le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada—Communautés francophones en situation minoritaire et présenté au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada. Septembre 2006. <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/plan-minoritaire.pdf>. Page 7.

17 <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/plan-minoritaire.pdf>. Page 7.

18 <http://canada.pch.gc.ca/fra/1457029880818>

19 Loi sur le multiculturalisme canadien (L.R.C. (1985), ch. 24 (4<sup>e</sup> suppl.)). <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.7/>

20 Loi sur les langues officielles (L.R.C. (1985), ch. 31 (4<sup>e</sup> suppl.)). <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-10.html>. Page consultée le 15 février 2017.



à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles dans la société canadienne. Pour mettre en œuvre cet engagement, les institutions fédérales doivent prendre des mesures positives pour promouvoir l'égalité des langues officielles au sein de la société canadienne ainsi que pour favoriser le développement et la vitalité des CFSM. Comme le soulignait le commissaire aux langues officielles Graham Fraser dans son rapport annuel de 2010-2011 par rapport aux mesures positives : «il s'agit essentiellement d'une mesure qui a un effet réel et constructif sur la vitalité des communautés de langue officielle.»<sup>21</sup>

## L'Accord Canada-Ontario en matière d'immigration

L'**Accord Canada-Ontario en matière d'immigration**<sup>22</sup> (ACOI) établit les paramètres en matière d'immigration qui encadrent la relation du gouvernement de l'Ontario avec celui du Canada. L'ACOI, signé en 2005, est venu à échéance en mars 2010. En 2011, une entente de prorogation a été conclue pour permettre la négociation d'un nouvel accord. Cependant, celui-ci n'a pas été renouvelé depuis.

L'ACOI rappelle le paragraphe 3(1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés du Canada* (LIPR) et précise que celle-ci a pour objet notamment :

1. de favoriser le développement économique et la prospérité du Canada et de faire en sorte que toutes les régions puissent bénéficier des avantages économiques découlant de l'immigration ;
2. d'enrichir et de renforcer le tissu social et culturel du Canada dans le respect de son caractère fédéral, bilingue et multiculturel ; et
3. de favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada.

En plus l'ACOI stipule :

**1.12** QUE la *Loi sur les services en français* de l'Ontario indique que l'Assemblée législative reconnaît l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et désire le sauvegarder pour les générations à venir.

**1.13** QUE le Canada et l'Ontario souhaitent tous deux :

1. optimiser l'apport des immigrants à la réalisation des objectifs sociaux, démographiques et économiques du Canada comme de l'Ontario ;
2. faire en sorte que les immigrants puissent, le plus rapidement possible, tirer pleinement parti de leurs compétences sur le marché du travail canadien ;

21 Commissariat aux langues officielles. La petite enfance : vecteur de vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. 2016. <http://www.ocol-clo.gc.ca/fr/publications/autres/2016/rapport-petite-enfance>.

22 Accord Canada-Ontario en matière d'immigration. <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/ontario/ont-2005-accord.asp>. 2005.



3. contribuer à la réunification des familles et à l'atteinte des objectifs humanitaires grâce au programme d'immigration ;
4. favoriser les partenariats et la participation des intervenants de la sphère municipale et communautaire ainsi que du secteur privé dans le domaine de l'immigration ; et
5. accroître l'efficacité du programme et réduire au minimum les coûts.

Les objectifs de l'ACOI sont de :

1. favoriser l'établissement d'un partenariat efficace entre le Canada et l'Ontario pour le recrutement, la sélection et l'admission des immigrants et des résidents temporaires ainsi que pour l'établissement et l'intégration des immigrants en Ontario ;
2. veiller à ce que les politiques et les programmes d'immigration du Canada tiennent compte des priorités de l'Ontario en ce qui concerne le développement social et économique ainsi que le marché du travail ;
3. optimiser les avantages économiques de l'immigration en coopérant à la promotion et au recrutement, en facilitant l'entrée des travailleurs qualifiés, des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers, et en réduisant les obstacles à l'intégration des immigrants au marché du travail en Ontario ;
4. veiller à l'efficacité et à l'intégrité des programmes du Canada et de l'Ontario en matière d'immigration en favorisant la coopération dans les domaines de la recherche, de l'évaluation et de l'échange de renseignements ;
5. partager les responsabilités entre le Canada et l'Ontario afin d'en arriver à une bonne intégration sociale et économique des immigrants en Ontario, notamment en assurant un financement fédéral suffisant, équitable et permanent pour les services d'établissement et d'intégration, fondé sur les besoins et la proportion des immigrants du Canada qui s'installent en Ontario ;
6. amener les deux parties à collaborer efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à appuyer le développement des collectivités de langues officielles minoritaires en Ontario ;
7. favoriser l'établissement de partenariats avec les intervenants, y compris les administrations municipales, les organismes communautaires, les collectivités de langues officielles minoritaires et le secteur privé, et les encourager à participer au recrutement des immigrants et des résidents temporaires, ainsi qu'à l'établissement et à l'intégration des immigrants ; et
8. concevoir et mettre sur pied de nouveaux mécanismes de gouvernance pour amener les deux parties à collaborer à l'élaboration des politiques, à la prestation des services, et à la reddition de comptes aux fins de l'immigration, de l'établissement et de l'intégration en Ontario.

Il est important que le gouvernement de l'Ontario poursuive ses négociations avec le gouvernement du Canada pour conclure un nouvel accord sur l'immigration. Un accord distinct pourrait reconnaître les réalités spécifiques de la communauté francophone de l'Ontario et prévoir des mesures spécifiques et positives à adopter en matière d'immigration francophone en Ontario.



## 2. ÉTAT DES LIEUX SUR L'IMMIGRATION FRANCOPHONE

### Quelques progrès en matière d'immigration francophone en Ontario

Il est important de souligner quelques progrès réalisés au cours des dernières années grâce au leadership des acteurs concernés.

1. Le gouvernement de l'Ontario a établi une cible de 5% en immigration francophone dans la *Stratégie ontarienne en matière d'immigration*<sup>23</sup> en 2012.
2. Le gouvernement de l'Ontario a mis en place le *Programme ontarien Entrée Express : Volet Travailleurs qualifiés francophones*<sup>24</sup>. Il s'adresse aux travailleurs qualifiés francophones qui ont un bon niveau d'anglais et qui souhaitent vivre et travailler de façon permanente en Ontario. Ce volet constitue une voie d'accès à la résidence permanente et montre que l'Ontario cherche à attirer des immigrants francophones.
3. Le *Programme ontarien de formation linguistique des immigrants* fournit aux immigrants un accès gratuit à des cours de français langue seconde et d'anglais langue seconde par l'entremise de centres de Système coordonné d'évaluation et de référence linguistique (SCERL) qui évaluent leurs compétences linguistiques et les dirigent vers le fournisseur de formation linguistique le plus proche et le mieux adapté à leurs besoins. Le programme existe dans au moins quatre conseils scolaires de langue française en Ontario<sup>25</sup>.
4. Les *Programmes de formation relais de l'Ontario* aident les nouveaux arrivants qualifiés à obtenir un permis ou un certificat dans leur profession afin qu'ils puissent trouver un emploi correspondant à leurs compétences dans la province. Certains de ces programmes prévoient une formation linguistique liée à l'emploi.

---

23 Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario. [http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm\\_str.shtml](http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm_str.shtml).

24 Ce volet permet au Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) de désigner des personnes qui ont été jugées admissibles au bassin Entrée express d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et qui ont le niveau de scolarité, l'expérience de travail qualifié, les capacités linguistiques et les autres caractéristiques exigées pour réussir à s'établir en Ontario et à bien s'intégrer au marché du travail et aux collectivités de la province. Source : [http://www.ontarioimmigration.ca/fr/pnp/OI\\_FR\\_PNP\\_EE\\_FRENCH.html](http://www.ontarioimmigration.ca/fr/pnp/OI_FR_PNP_EE_FRENCH.html). Page consultée le 27 février 2017.

25 Programme ontarien de formation linguistique des immigrants fournit aux immigrants. [http://www.ontarioimmigration.ca/fr/tools/OI\\_FR\\_ONLINETOOLS\\_LANG.html](http://www.ontarioimmigration.ca/fr/tools/OI_FR_ONLINETOOLS_LANG.html).



5. Les trois RIF, mis sur pied dans chacune des trois grandes régions de l'Ontario, mobilisent, concertent et coordonnent les multiples efforts de plus de 130 institutions, organismes et regroupements communautaires dans le but de créer les conditions nécessaires à la réussite de l'immigration francophone dans la province.
6. Le Commissaire aux langues officielles du Canada et le Commissaire aux services en français de l'Ontario ont conjointement produit le rapport *Agir maintenant pour l'avenir des communautés francophones : pallier le déséquilibre en immigration*<sup>26</sup>.
7. Le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied le Groupe d'expertes et d'experts sur l'immigration francophone 2015-2016. Ce groupe, constitué de 11 membres de la communauté francophone et de représentants des gouvernements fédéral et provincial, a eu pour mandat d'examiner les façons d'attirer, de recruter, d'accueillir, d'intégrer et de retenir les immigrants francophones en Ontario.
8. Le travail du Groupe d'expertes et d'experts a donné lieu à un rapport proposant 13 recommandations sur les moyens d'atteindre la cible de 5% relativement au continuum de l'immigration<sup>27</sup>.
9. Le gouvernement fédéral a réinstauré le programme *Mobilité francophone*<sup>28</sup>, qui vise à faciliter le recrutement de travailleurs francophones dans les provinces où il y a des communautés francophones en situation minoritaire.
10. Le *Programme de renseignements municipaux en ligne sur l'immigration*<sup>29</sup> du gouvernement de l'Ontario a été mis en place et vise à renforcer les capacités, les ressources et l'information fournies en ligne par les municipalités aux nouveaux arrivants.
11. Les critères d'admission dans les écoles de langue française ont été élargis pour accueillir les nouveaux arrivants francophones et allophones. Les critères d'admissibilité aux programmes d'anglais langue seconde ont été modifiés pour y inclure les immigrants d'expression française au niveau provincial<sup>30</sup>.
12. Le gouvernement de l'Ontario s'est donnée une nouvelle définition inclusive de « francophone » (DIF).

Ces progrès réalisés sont importants mais, les statistiques démontrent que les efforts consentis pour augmenter et pour réussir l'immigration francophone en Ontario n'atteignent pas les résultats escomptés.

---

26 Rapport conjoint du Commissaire aux langues officielles, Graham Fraser et du Commissaire aux services en français de l'Ontario, François Boileau. *Agir maintenant pour l'avenir des communautés francophones : pallier le déséquilibre en immigration*. Novembre 2014. <http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/publications/pallier-desequilibre-immigration>.

27 Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario. [http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm\\_str/strategy/goex\\_report.shtml](http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm_str/strategy/goex_report.shtml). Page consultée le 1<sup>er</sup> mars 2017.

28 Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, tout étranger recruté par le biais d'une activité de promotion de l'immigration francophone coordonnée conjointement par le gouvernement fédéral et les communautés francophones en situation minoritaire, devant s'établir dans une province ou un territoire autre que le Québec et répondant aux exigences des emplois de niveau O, A ou B de la Classification nationale des professions (CNP), pourrait être dispensé de l'exigence relative à l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) en vertu de l'alinéa 205a) du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/travail/avis/francophone.asp>. Page consultée le 27 février 2017.

29 Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario. <http://www.grants.gov.on.ca/GrantsPortal/fr/OntarioGrants/GrantOpportunities/OSAPQA007549>.

30 Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario. [http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm\\_str/strategy/goex\\_report.shtml](http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm_str/strategy/goex_report.shtml). Novembre 2016.



## Des obstacles dans la trajectoire de l'immigrant francophone

Les participants aux consultations communautaires ont identifié des obstacles majeurs qui non seulement empêchent l'Ontario et le Canada d'atteindre leurs cibles, mais aussi qui ralentissent, voire même empêchent l'intégration réussie et l'inclusion des immigrants francophones et de leurs familles. Les obstacles auxquels font face les nouveaux arrivants francophones sont les suivants.

1. Le processus d'accueil, d'aiguillage et d'établissement est fragmenté, incomplet, bilingue ou anglophone, ce qui ralentit ou empêche l'intégration de l'immigrant à la communauté francophone et favorise son assimilation à la majorité anglophone.
2. Les exigences en matière de compétences linguistiques du volet ontarien du système *Entrée Express* crée une iniquité de traitement pour un certain nombre de candidats francophones qui ne possèdent pas les compétences linguistiques nécessaires en anglais<sup>31</sup>.
3. Il y a un accès restreint au *Test d'évaluation de français* (TEF)<sup>32</sup>, les coûts sont plus élevés que le *Programme canadien d'évaluation du niveau de compétence linguistique en anglais* et les délais d'attentes pour obtenir les résultats du TEF sont plus importants<sup>33</sup>.
4. Les intervenants de première ligne n'informent que peu les immigrants sur les services francophones disponibles incluant les services d'accueil, d'orientation et d'établissement.
5. Les immigrants ne connaissent que peu les réalités sur le bilinguisme canadien et celles des communautés francophones en situation minoritaire.
6. Il y a des défis importants liés à l'évaluation et à la reconnaissance des diplômes, des titres de compétences et de l'expérience des immigrants, en particulier auprès des organismes de réglementation professionnelle.
7. L'accès limité à des mesures d'employabilité, l'intégration au marché du travail dans un emploi qui correspond à ses compétences et à ses acquis ainsi que les barrières linguistiques sont des obstacles importants pour l'immigrant francophone.
8. Les immigrants ne bénéficient pas suffisamment d'accompagnement soutenu en milieu de travail pour assurer la réussite de leur intégration.
9. Les étudiants internationaux, les travailleurs temporaires, les candidats au programme *Mobilité francophone* et les immigrants issus de l'immigration secondaire n'ont pas droit au Programme d'aide à l'établissement financé par IRCC pour les résidents permanents.

31 Guide de demande pour le Programme ontarien Entrée express : volet travailleurs qualifiés francophones. Exigences linguistiques. 2.1.3 Exigences linguistiques. Tous les demandeurs doivent posséder des compétences linguistiques équivalentes au niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) 7 ou plus en français **ET** au NCLC 6 en anglais... [http://www.ontarioimmigration.ca/fr/pnp/OI\\_FR\\_PNP\\_EE\\_FRENCH.html](http://www.ontarioimmigration.ca/fr/pnp/OI_FR_PNP_EE_FRENCH.html). Page consultée le 14 février 2017.

32 Application Guide for Ontario Human Capital Priorities Stream. 3.3 Language requirements. You must demonstrate official language proficiency equivalent to the Canadian Language Benchmark (CLB) for each language competency ... in either English or French. [http://www.ontarioimmigration.ca/en/pnp/OI\\_PNP\\_EE\\_CAPITAL.html](http://www.ontarioimmigration.ca/en/pnp/OI_PNP_EE_CAPITAL.html). Page consultée le 14 février 2017.

33 Radio-Canada. « Le commissaire aux langues officielles est catégorique : le gouvernement fédéral manque à son devoir et nuit peut-être même à l'immigration francophone en acceptant des tests de compétence linguistique en français plus chers et moins accessibles que les tests en anglais. » <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/805313/tests-immigrants-plus-chers-francais-commissaire-fraser>. Page consultée le 13 mars. 2017.



10. Les immigrants francophones ne bénéficient pas d'un service d'aiguillage efficace et cohérent vers les services francophones.
11. Les collectivités francophones ne sont pas suffisamment conscientes des bienfaits de l'immigration francophone et il y a un manque de financement pour offrir des formations en développement de compétences culturelles, interculturelles et transculturelles.
12. En Ontario, la *Loi sur les services en français*<sup>34</sup> ne s'applique que dans des régions désignées, ce qui limite les possibilités d'établissement de l'immigrant francophone.

Une étude des services d'établissement et d'intégration réalisée en 2012 par l'*Ontario Council of Agencies Serving Immigrants* (OCASI), où 135 immigrants francophones ont rempli un questionnaire ou participé à un groupe de discussion, fait état des difficultés les plus souvent éprouvées par ces derniers en matière d'accueil et d'établissement, soit :

- le manque de renseignements à jour, suffisants et appropriés en français ;
- les services non disponibles dans la langue officielle de leur choix ; et
- les services trop éloignés du domicile ou le manque de service de transport.

Selon les informations fournies par le groupe de discussion et obtenues durant les entrevues personnelles, les difficultés d'établissement éprouvées par les immigrants francophones sont de bien des façons semblables à celles d'autres immigrants, mais rendues plus complexes dans certains domaines à cause de leur statut de francophone.<sup>35</sup>

## Des obstacles pour les collectivités francophones

Dans une perspective d'égalité réelle des communautés de langues officielles, les collectivités francophones dans toutes les régions de l'Ontario sont en mesure de participer aux efforts de promotion et de recrutement. Elles ont les capacités de créer et de soutenir les services d'accueil, d'orientation et d'établissement ainsi que la gamme complète de services francophones qui mènent à la réussite de l'inclusion professionnelle, économique et socio-culturelle des immigrants francophones.

Il est également important de rappeler que *les communautés francophones en situation minoritaire ont un double mandat, soit celui de bien répondre aux besoins de la population immigrante francophone et celui de contribuer à la vitalité et la pérennité des communautés francophones.*<sup>36</sup>

34 Loi sur les services en français. L.R.O. 1990, chap. F.32. <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90f32>. Page consultée le 23 février 2017.

35 Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI). Making Ontario Home. Une étude des services d'établissement et d'intégration pour les immigrants et les réfugiés. 2012. Page 39.

36 Sommaire des consultations nationales en matière d'immigration francophone. Sessions avec les intervenants communautaires février-mars 2015. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).



Voici les obstacles auxquels sont confrontés les collectivités francophones.

1. Les efforts de promotion, d'attrait et de recrutement d'immigrants francophones à l'international sont insuffisants et inappropriés pour parvenir aux cibles établies, y inclus dans la sélection de bassins d'immigrants à l'international.
2. Il n'y a pas de mécanisme d'identification et de suivi des immigrants d'expression française dès le début de leur projet d'immigration et tout au long de leur trajectoire (par exemple, un certificat de sélection comme au Québec).
3. Il y a un nombre insuffisant de fournisseurs de services en français pour l'accueil, l'orientation et l'établissement des immigrants francophones dans toutes les régions de l'Ontario et, pour les fournisseurs francophones existants, le financement est insuffisant.
4. La formule de financement selon le nombre d'immigrants accueillis n'est pas appropriée pour des organismes en situation linguistique minoritaire.
5. Il y a un nombre insuffisant de travailleurs en établissement dans les écoles dans certaines régions et, dans d'autres régions, le service n'existe pas du tout.
6. Le financement est sporadique, instable, insuffisant et morcelé, ce qui limite les capacités d'action des organismes et des institutions francophones dans la réussite de l'immigration francophone et restreint également leurs capacités de planification à long terme.
7. Les organismes, les regroupements et les institutions se font fréquemment compétition pour le financement, souvent en raison de la précarité de leurs conditions financières.
8. Les employeurs ne sont pas suffisamment conscientisés aux avantages et aux bénéfices liés à l'embauche d'immigrants francophones ou bilingues.
9. Les employeurs ne bénéficient pas suffisamment de l'accompagnement soutenu en milieu de travail pour assurer la réussite de l'inclusion de l'immigrant.
10. Il n'y a pas de stratégie spécifique de promotion et de conscientisation des municipalités et des chambres de commerce quant à la valeur ajoutée de l'immigration francophone au sein de leur collectivité.
11. Il y a des défis en matière d'accès à des données quantitatives et qualitatives liées au nombre d'immigrants francophones, à leur processus d'inclusion et à la prise de décision éclairée.

Comme on peut le constater, plusieurs obstacles se posent à tous les jalons du continuum de l'immigration francophone pour les nouveaux arrivants et pour les collectivités francophones souhaitant les accueillir.



## Une approche dissociée et incohérente entre les paliers d'intervention

La collectivité francophone de l'Ontario déplore aussi le manque de cohésion et de coordination d'abord entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral et, ensuite, entre les différents ministères qui sont appelés à intervenir en immigration francophone. Il faut éliminer les silos entre ces instances et percevoir l'immigration francophone dans une perspective globale et systémique. Il est tout aussi important que toutes ces instances connaissent bien leurs responsabilités respectives dans l'atteinte de la cible 5% de l'Ontario et de celle du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'immigration francophone.

On souligne également le rôle important que les municipalités sont appelées à jouer dans la promotion des collectivités francophones, l'orientation des nouveaux arrivants vers les services francophones, ainsi que dans l'établissement de services tels que l'accès au transport en commun et au logement convenable et abordable.

Il n'y a pas de plan d'action concerté, intégré et coordonné entre les divers paliers des gouvernements et la communauté d'expression française de l'Ontario dans le but d'atteindre de meilleurs résultats pour les immigrants et pour atteindre la cible de 5 % que le gouvernement s'est fixé en matière d'immigration francophone.

Il n'y a pas de stratégie interministérielle concertée, coordonnée et cohérente (entre autres: immigration, santé, éducation, justice, services sociaux, économie) entre les paliers fédéral, provincial et local pour faciliter le travail d'accueil, d'établissement, d'intégration et d'inclusion des immigrants francophones.

Le travail de conscientisation aux réalités et aux enjeux des communautés francophones en situation minoritaire est continuellement à refaire dans les ministères responsables de l'immigration.



## 3. DES CONSTATS GLOBAUX

Les informations recueillies dans le cadre de consultations communautaires et de la recherche documentaire mènent à la formulation de quatre constats :

1. **Une approche gouvernementale dissociée et incohérente :** il y a un manque de concertation, de coordination et de cohérence entre les différents ministères et entre les paliers fédéral, provincial et municipal pour faciliter la promotion, la sélection, le recrutement, l'accueil, l'établissement, l'intégration et l'inclusion des immigrants francophones au sein des collectivités francophones.
2. **Un nombre insuffisant d'immigrants francophones attirés et recrutés en Ontario :** le nombre de nouveaux arrivants francophones en Ontario est en chute libre chaque année depuis l'adoption de la cible de 5% du gouvernement ontarien en 2012.
3. **Une trajectoire parsemée d'obstacles et d'iniquités pour l'immigrant francophone :** le système d'immigration actuel a été conçu pour la majorité anglophone. Cette approche nuit à toutes les étapes d'intégration de l'immigrant francophone et favorise même son assimilation à la majorité anglophone. Il y a des iniquités en matière d'accès aux services en français essentiels à son intégration professionnelle, économique et socio-culturelle. Trop souvent, les immigrants francophones ne sont pas aiguillés vers les services en français, ne les connaissent pas ou le service en français n'existe tout simplement pas.
4. **Un continuum d'immigration francophone fractionné ou incomplet :** les approches et les mesures gouvernementales dissociées ainsi que le financement inadéquat et instable limitent les capacités d'action des organismes et des institutions francophones d'établir un continuum de l'immigration francophone complet, cohérent et efficace au service des nouveaux arrivants francophones, allophones ou francophiles. De plus, l'allocation du financement selon le nombre et la catégorie de nouveaux arrivants accueillis fait en sorte que les nouveaux arrivants, trop souvent, ne sont pas orientés vers les services francophones par les organismes d'accueil anglophones.

Ces constats expliquent pourquoi les cibles ne sont pas atteintes et pourquoi il y a décroissance annuelle de l'immigration francophone en Ontario depuis 2012.



## 4. UNE VISION RENOUVELÉE DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE EN ONTARIO

### Un consensus autour de prémisses et principes

Les consultations communautaires ont permis de dégager certains principes et prémisses qui pourraient orienter les décisions, les politiques et les initiatives en matière d'immigration francophone en Ontario tant sur le plan communautaire que gouvernemental, soit :

1. l'adoption d'une approche **centrée sur la personne immigrante** tenant compte de ses besoins et de ses aspirations ;

Dans une approche centrée sur la personne immigrante, le continuum doit prendre en compte ce que la personne vit «au quotidien», ses besoins, ses réalités et ses aspirations. Immigrer en Ontario ne doit pas être une expérience pénible et remplie d'embûches, mais doit plutôt représenter un cheminement qui ouvre la porte à des opportunités uniques et enrichissantes dans une collectivité accueillante, inclusive et valorisante.

«Il est donc nécessaire de préparer l'arrivée de l'immigrant et de répondre à ses besoins selon un modèle basé sur la pyramide de Maslow.»<sup>37</sup>

Fondé sur la pyramide de Maslow, le continuum doit chercher à répondre aux besoins de l'immigrant, soit ses besoins physiologiques, ses besoins de sécurité, d'appartenance et d'estime de soi jusqu'à la pleine actualisation de soi.

Répondre aux besoins des immigrants francophones veut aussi dire répondre aux besoins de leur famille et de leurs proches qui les accompagnent ou qui voudraient les rejoindre. L'accueil et l'accompagnement des jeunes, des conjoints et conjointes, et des aînés s'avèrent tout aussi essentiels à l'établissement réussi. Les familles établissent leurs racines et s'installent en permanence et une nouvelle génération vient enrichir la culture et la société, ce qui bâtit des communautés fortes et dynamiques.

L'immigrant francophone voudra sentir qu'il est accueilli et accepté dès les premiers moments dans une collectivité francophone qui est ouverte, inclusive, diversifiée, dynamique et qui est en évolution constante. Une collectivité qui est bien ancrée dans ses acquis, dans son histoire et dans son patrimoine et dont la culture se transforme et s'enrichit avec l'arrivée et la contribution de nouveaux arrivants. L'immigrant francophone voudra se sentir inclus dans cet espace francophone en tant que citoyen à part entière dans la collectivité.<sup>38</sup>

37 Saint-Phard Désir. Directeur Général. Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton (CÉSOC).

38 Sentiers du leadership. *Dialogue ouvert sur l'immigration francophone en Ontario!* Adaptation du Document de réflexion. Consultations communautaires menant au développement du *Livre blanc sur l'immigration francophone en Ontario*. Novembre 2016.



2. le respect du principe de **l'égalité réelle**<sup>39</sup> et de **l'équité** en matière de prestation de services : une volonté politique de tous les paliers de gouvernement d'offrir à l'immigrant d'expression française les mêmes opportunités et les mêmes services auxquels ont droit les immigrants d'expression anglaise, et ce, au sein d'infrastructures francophones;
3. l'application du principe du « **par et pour** » les francophones pour soutenir la revitalisation des collectivités francophones partout en Ontario et orienter les décisions vers les besoins ;

### Le concept du « par et pour » les francophones

Le concept du « par et pour » les francophones implique que les politiques et mesures prises par les gouvernements permettent et facilitent le renforcement du dynamisme et de la capacité d'action des collectivités francophones au sein d'infrastructures et d'institutions gouvernées et gérées par et pour elles.

Le concept du « par et pour » les francophones implique également que les collectivités participent activement au processus de prise de décisions qui les affectent avec les instances gouvernementales de tous les paliers.

Le concept du « par et pour » les francophones implique qu'en raison de leurs spécificités, des mesures particulières et spécifiques doivent être mises en place pour favoriser l'épanouissement et la pérennité des collectivités francophones.

Le concept du « par et pour » les francophones fait une distinction entre un service purement francophone offert dans un milieu de vie socialisant et communautarisant francophone et un service en français qui reflète souvent la traduction d'un service anglophone.

4. l'exercice d'un leadership éthique, inclusif et collaboratif de la part de tous les acteurs responsables de l'immigration francophone : la volonté de comprendre les enjeux dans une perspective plus globale ou systémique et la volonté d'agir de façon équitable, intégrée, collaborative et coordonnée pour effectuer des réelles transformations qui sont bénéfiques pour l'ensemble des collectivités francophones.

## Quatre objectifs communs

Le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario et l'ensemble de la communauté francophone de l'Ontario doivent se mobiliser et se concerter pour atteindre les quatre objectifs suivants.

1. Aligner, encadrer et coordonner les efforts collectifs de tous les acteurs en immigration francophone.

---

<sup>39</sup> L'égalité réelle est réalisée lorsque l'on prend en considération, là où cela est nécessaire, des différences dans les caractéristiques et les circonstances de la communauté minoritaire, en offrant des services avec un contenu distinct ou au moyen d'un mode de prestation différent afin d'assurer que la minorité reçoive les services de la même qualité que la majorité. Cette démarche est la norme en droit canadien. Source : Secrétariat du Conseil du trésor du Canada. Grille d'analyse. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/valeurs-ethique/langues-officielles/services-public/grille-analyse-egalite-reelle.html>. Page consultée le 21 février 2017.



2. Accroître le nombre d'immigrants francophones qui s'établissent dans toutes les régions de l'Ontario.
3. Instaurer un continuum complet de services d'immigration « par et pour » les collectivités francophones qui soit équivalent à celui mis en place pour la majorité anglophone.
4. Dans le respect de l'égalité réelle<sup>40</sup> des communautés de langues officielles, financer équitablement et adéquatement les organismes et les institutions des collectivités francophones de l'Ontario afin que celles-ci aient les infrastructures, les ressources et toute la gamme de services requis pour accueillir, accompagner et inclure efficacement toutes les catégories d'immigrants et leurs familles.

## Une approche cohérente et intégrée : gouvernements - communauté

L'immigration francophone en Ontario doit être considérée de façon globale et systémique<sup>41</sup> pour atteindre deux grandes visées, soit d'assurer une intégration réussie d'immigrants au sein des collectivités francophones et de produire un effet structurant dans ces collectivités. Cela exige l'engagement et le leadership de plusieurs acteurs, dont :

- le gouvernement de l'Ontario et le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) ;
- le gouvernement du Canada et IRCC ;
- les municipalités ;
- les ministères provinciaux et nationaux ;
- la communauté francophone de l'Ontario et ses collectivités dans les trois grandes régions ;
- l'AFO ;
- les trois RIF de l'Ontario ;
- les centres d'accueil et les fournisseurs de services d'établissement francophones ;
- le secteur public et les employeurs ;
- tous les acteurs des secteurs de développement de la communauté francophone de l'Ontario, tels que la santé, l'éducation de la petite enfance à l'âge adulte, la justice, le développement économique, les arts et la culture, le développement communautaire, etc. ;
- l'ensemble de citoyens et citoyennes.

Chacun de ces partenaires doit souscrire à une vision commune de l'immigration francophone en Ontario et se donner comme mission de mettre en place, dans son champ de compétence

---

40 L'égalité réelle est réalisée lorsque l'on prend en considération, là où cela est nécessaire, des différences dans les caractéristiques et les circonstances de la communauté minoritaire, en offrant des services avec un contenu distinct ou au moyen d'un mode de prestation différent afin d'assurer que la minorité reçoive les services de la même qualité que la majorité. Cette démarche est la norme en droit canadien. Source : Secrétariat du Conseil du trésor du Canada. Grille d'analyse. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/valeurs-ethique/langues-officielles/services-public/grille-analyse-egalite-reelle.html>. Page consultée le 21 février 2017.

41 On peut définir l'approche systémique comme étant un système bien planifié et documenté fondé sur un ensemble de principes et de pratiques exemplaires nécessaires à l'atteinte des objectifs. Société canadienne des directeurs d'associations. <http://www.csae.com/fr/Ressources/Articles-et-outils/View/ArticleId/1099/Approche-systemique-au-developpement-du-membership>. Page consultée le 11 mars 2017.



et, en étroite collaboration avec tous les partenaires, les conditions, les programmes, les initiatives et les services nécessaires à l'atteinte des résultats visés.

L'adoption de politiques spécifiques et arrimées de l'immigration francophone par les gouvernements canadien et ontarien représente un premier pas dans cette collaboration. Elle constitue un geste de leadership éthique, inclusif et collaboratif envers ce qui est prévu au cadre législatif et à l'éventuel *Accord Canada-Ontario-Communauté* sur l'immigration francophone. Elle fera en sorte que l'immigrant puisse avoir un accès équitable à une gamme de services francophones intégrés pour faciliter sa pleine intégration et que les collectivités francophones puissent bénéficier de l'apport de l'immigration francophone.



Crédit photo La Passerelle IDÉ



## 5. MESURES ET PISTES D'ACTION POUR DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'IMMIGRATION FRANCOPHONE EN ONTARIO

Lors des consultations, plusieurs pistes d'action ont aussi été proposées par les intervenants. Elles ont été regroupées sous les objectifs et les mesures appropriés.

### *Pour aligner, encadrer et coordonner les efforts collectifs en immigration francophone*

Les deux mesures qui suivent visent à harmoniser les stratégies et les actions des acteurs qui sont appelés à intervenir en matière d'immigration francophone en Ontario.

#### **MESURE 1**

Que le gouvernement de l'Ontario adopte et mette en œuvre une Politique provinciale officielle d'immigration francophone et que celle-ci soit arrimée avec les stratégies du gouvernement canadien en matière d'immigration francophone afin d'assurer la cohésion et l'efficacité des efforts consentis pour augmenter et réussir l'immigration francophone en Ontario.

### **Pistes d'action sur le plan provincial**

- a) Nommer un comité consultatif pour conseiller et appuyer la ministre du MACI en matière d'immigration francophone.
- b) Créer un Secrétariat francophone au sein du MACI pour assurer la mise en œuvre et le suivi des retombées de la Politique ainsi que pour assurer une continuité dans la compréhension des enjeux des collectivités francophones en situation minoritaire.
- c) En consultation avec les collectivités francophones, définir des indicateurs de rendement qualitatifs et quantitatifs de la réussite du recrutement, de l'accueil et de l'établissement, de l'intégration et de l'inclusion de l'immigrant francophone.
- d) Mettre en œuvre les recommandations issues du travail du Groupe d'expertes et d'experts sur l'immigration francophone 2015-2016<sup>42</sup>.

<sup>42</sup> Ministère des Affaires civiles et de l'Immigration de l'Ontario. 2016. [http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm\\_str/strategy/goex\\_report.shtml](http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm_str/strategy/goex_report.shtml).



## MESURE 2

Que le gouvernement canadien réitère son engagement envers l'immigration francophone en adoptant une *Politique officielle d'immigration francophone en milieu minoritaire* tel que proposé par le Comité permanent des langues officielles dans son rapport *Vers un nouveau plan d'action pour les langues officielles et un nouvel élan pour l'immigration francophone en milieu minoritaire*<sup>43</sup> publié en décembre 2016.

## Pistes d'action sur le plan fédéral

- a) Soutenir financièrement les trois RIF de l'Ontario dans leurs efforts en appui à la Politique et plus particulièrement dans l'instauration du Programme de développement de collectivités accueillantes d'IRCC.
- b) Par l'entremise de Patrimoine canadien, en collaboration avec la communauté francophone de l'Ontario, adopter et mettre en œuvre un plan d'action interministériel pour compléter les infrastructures et les services nécessaires pour mieux accueillir des nouveaux arrivants dans les collectivités francophones, et ce, dans chaque région de l'Ontario (Est, Nord, et Centre-Sud-Ouest).

Considérant que l'immigration est une responsabilité partagée du Canada et de la province de l'Ontario et que ces deux paliers de gouvernement doivent compter sur la collectivité francophone de l'Ontario pour réussir leurs objectifs par rapport au recrutement, à l'accueil, l'intégration et l'établissement des immigrants francophones, le Livre blanc propose la mesure suivante.

## MESURE 3

Que les visées et les engagements en matière d'immigration francophone, des gouvernements du Canada et de l'Ontario et de la communauté francophone de l'Ontario soient négociés dans une démarche tripartite et circonscrits dans une entente intitulée **Accord Canada-Ontario-Communauté sur l'immigration francophone en Ontario 2017-2022**.

Dans une approche systémique, les acteurs de l'immigration francophone en Ontario doivent prendre des décisions éclairées fondées sur des données probantes. Ces acteurs doivent donc être outillés pour produire, diffuser et partager des connaissances pertinentes, des leçons apprises et des pratiques exemplaires en matière d'immigration francophone en Ontario.

Pour aligner, encadrer et coordonner les efforts collectifs en immigration francophone, les parties prenantes doivent également se doter d'outils de reddition de compte pour suivre l'évolution, les retombées et les impacts de leurs interventions.

Les acteurs communautaires doivent aussi être outillés pour faire des recherches-action sur le terrain afin de bien évaluer l'efficacité, l'efficience et la pertinence de leurs stratégies et de leurs plans d'action.

<sup>43</sup> Parlement du Canada. Comité permanent des langues officielles. *Vers un nouveau plan d'action pour les langues officielles et un nouvel élan pour l'immigration francophone en milieu minoritaire*. 42<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session. Décembre 2016. Page 31. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=8700262&Language=F>.



Tout en respectant la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, il faut également faciliter l'accès aux statistiques que le MACI et IRCC peuvent détenir, notamment sur le nombre de candidats qui ont le français comme première langue officielle et qui souhaitent s'établir en Ontario.

Enfin, les trois RIF de l'Ontario sont particulièrement bien positionnés pour jouer un rôle clé dans la collecte, l'analyse et la transmission de la connaissance dans leur région respective. L'AFO doit se doter d'une capacité de centralisation et de diffusion de ces données aux partenaires gouvernementaux ainsi qu'à l'ensemble de la communauté francophone de l'Ontario.

### MESURE 4

Que les trois parties, le Canada, l'Ontario et la communauté francophone de l'Ontario développent un cadre d'évaluation harmonisé de l'*Accord Canada-Ontario-Communauté* sur l'immigration francophone en Ontario 2017-2022 pour suivre les retombées et les impacts auprès des immigrants et des collectivités francophones et qu'un mécanisme de collecte et de partage de données soit instauré pour la recherche et la prise de décision éclairée en matière d'immigration francophone en situation minoritaire.

### Pistes d'action en matière de recherche et de mobilisation de la connaissance

- a) Faciliter l'accès aux données sur l'immigration francophone (par exemple : Statistique Canada, IRCC, Chaires universitaires, etc.).
- b) Financer des programmes de recherche et de recherche-action portant sur diverses thématiques liées à l'immigration francophone par exemple, sur le profil de l'immigrant, sur les défis liés à l'intégration et à l'inclusion.
- c) Désigner trois points de chute régionaux, par exemple les trois Réseaux d'appui à l'immigration francophone, ainsi qu'un point de chute central pour la collecte de données sur l'immigration francophone en Ontario, par exemple l'AFO.
- d) Prévoir des capacités de recherche en immigration francophone pour la future Université de langue française de l'Ontario.

## La promotion des collectivités francophones - *Destination Ontario francophone !*

L'inclusion d'immigrants francophones dans les collectivités francophones de l'Ontario doit s'appuyer sur des mesures spécifiques multiples qui font partie d'un continuum d'immigration francophone équitable, cohérent et complet.

L'attrait et le recrutement faisant partie de ce continuum, une étape essentielle, consiste à faire connaître aux immigrants francophones potentiels qu'il y a une possibilité de vivre en français en Ontario et qu'il y a « tant à découvrir » sur l'Ontario français, ses attraits et ses atouts.



Pour ce faire, cela nécessite que les partenaires gouvernementaux et communautaires adoptent une approche proactive et ciblée pour rejoindre les immigrants francophones potentiels dans leur pays d'origine ou de transition, voir même dans leur première destination au Canada et les inviter à immigrer dans la province.

## *Pour accroître le nombre d'immigrants francophones dans toutes les régions de l'Ontario*

### **MESURE 5**

Que le ministère des Affaires civiques et de l'immigration de l'Ontario (MACI) développe et mette en œuvre une stratégie proactive de promotion des collectivités francophones et, tel que proposé par le Groupe d'expertes et d'experts sur l'immigration francophone 2015-2016<sup>44</sup>, réalise une mission annuelle, Destination Ontario francophone, en collaboration avec les trois Réseaux de soutien à l'immigration francophone de l'Ontario (RIF).

## **Pistes d'action proposées en matière de promotion des collectivités francophones**

- a) Assurer la diffusion efficace d'informations auprès des éventuels immigrants sur les réalités linguistiques, sociales, culturelles et économiques en Ontario.
- b) En collaboration avec MACI, former des membres de la communauté francophone de l'Ontario qui connaissent les réalités et les spécificités des collectivités francophones ontariennes pour participer au recrutement d'immigrants à l'international.
- c) Promouvoir les attraits et les atouts de chacune des régions de la province de l'Ontario – emploi, économie, éducation, justice, santé, services sociaux, qualité de vie, services en français.
- d) Financer adéquatement la conceptualisation, la production et la diffusion des outils de promotion et de recrutement en français par les collectivités francophones dans les trois grandes régions de l'Ontario.

L'atteinte des cibles fixées en Ontario et au Canada passe d'abord par une volonté de joindre les immigrants francophones potentiels là où ils se trouvent, c'est-à-dire dans des bassins de populations francophones et la capacité de les informer sur les réelles opportunités que représentent les diverses collectivités francophones de l'Ontario pour répondre à leurs aspirations.

Les collectivités francophones établies dans les trois grandes régions de l'Ontario doivent être parties prenantes dans cette initiative, car elles connaissent mieux les attraits et les atouts de leurs milieux respectifs. Elles sont en mesure de communiquer aux immigrants francophones potentiels une image juste et véridique de la vie en français dans leurs collectivités respectives.

<sup>44</sup> MACI. Groupe d'expertes et d'experts sur l'immigration francophone 2015-2016. [http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm\\_str/strategy/goex\\_report.shtml](http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm_str/strategy/goex_report.shtml). Page consultée le 9 mars 2017.



## MESURE 6

Que le MACI, en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), déploie un important effort de recrutement ciblé dans les pays où il y a d'importants bassins de population francophone qui n'ont pas fait l'objet de recrutement soutenu dans le passé (par exemple, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale). L'Ontario doit profiter de son adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour développer ces nouveaux lieux de recrutement.

## Pistes d'action en matière de recrutement d'immigrants francophones

- a) Négocier une entente de collaboration avec le Québec pour maximiser le recrutement d'immigrants francophones à l'international.
- b) Étendre l'entente de collaboration avec le Québec afin d'améliorer les stratégies de suivis et d'appuis des immigrants francophones en situation d'immigration secondaire, c'est-à-dire dans l'éventualité d'une transition d'une province à l'autre dans les cinq ans suivant leur arrivée au Canada.
- c) Profiter de l'adhésion de l'Ontario à l'OIF pour négocier des ententes bilatérales avec les pays de la Francophonie en vue de faciliter la prestation des services pré-départ, la reconnaissance des diplômes, la mise à niveau des compétences, l'accès à l'emploi, l'accès aux études postsecondaires, etc.
- d) Établir un mécanisme par lequel l'immigrant est identifié, dès le début, comme immigrant d'expression française dont le français est sa langue officielle de préférence pour tout son parcours de l'accueil à l'intégration. Inévitablement, ce mécanisme doit respecter les normes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
- e) Appuyer de façon logistique (collaboration avec les ambassades et les hauts commissariats) et financière la participation des collectivités francophones de l'Ontario à l'initiative *Destination Canada*.
- f) Établir, étendre et soutenir adéquatement les services pré-départ et pré-arrivée francophones pour mieux préparer les immigrants.

## Continuum complet de l'immigration francophone « par et pour » les collectivités francophones

Le continuum de l'immigration francophone en Ontario doit être axé sur la qualité et l'efficacité du parcours de l'immigrant francophone, qui débute dans son pays d'origine et qui s'actualise dans sa pleine inclusion et contribution à l'évolution de la collectivité francophone de l'Ontario, à la société ontarienne et canadienne.

Pour réussir à atteindre les objectifs de l'immigration francophone en Ontario, les partenaires communautaires et gouvernementaux doivent s'engager sans équivoque et sans délai à parfaire et à harmoniser le continuum de l'immigration francophone. Cela doit se faire dans une approche qui est fondée sur l'égalité réelle des communautés de langues officielles, sur le renforcement des structures et des capacités des collectivités francophones de l'Ontario, ainsi que sur la prise en charge de l'immigration francophone en Ontario par les francophones de la province, en collaboration avec les paliers de gouvernement.



## *Pour instaurer un continuum de services d'immigration « par et pour » les collectivités francophones*

### **MESURE 7**

Que l'IRCC, en collaboration avec le MACI, finance adéquatement une infrastructure gérée « par et pour » les collectivités francophones pour soutenir un continuum complet et efficace de l'immigration francophone au service de l'immigrant francophone, allophone et francophile. Dans le respect de l'égalité réelle, augmenter le nombre de centres d'accueil et de fournisseurs de services d'établissement en français dans chacune des grandes régions de l'Ontario.

### **Pistes d'action en matière d'accueil et d'établissement**

- a) Bâtir sur les acquis et miser sur le concept de « guichet unique » avec une gamme de services intégrés. Ceci favorise la création de lieux d'accueil et de rassemblements francophones comme le Centre francophone de Toronto (CFT), le Centre de santé communautaire Hamilton-Niagara (CSCHN) et le Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton (CÉSOC).
- b) Assurer une présence et un contact initial francophone avec le nouvel arrivant dès l'aéroport et les principaux points d'entrée, de même qu'un référencement vers les services en français dans les collectivités francophones.
- c) Assurer et financer adéquatement l'offre de services d'établissement pour les travailleurs temporaires francophones et les étudiants internationaux francophones ainsi que pour les personnes issues de l'immigration secondaire.
- d) Travailler avec les municipalités, qui sont des acteurs primordiaux dans l'accueil, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants pour soutenir les nouveaux arrivants dans les deux langues officielles (affichage bilingue et aiguillage vers les services en français).
- e) Financer un projet de recherche pour trouver un moyen de développer, diffuser, appliquer et corriger des évaluations linguistiques mieux adaptées aux réalités linguistiques canadiennes pour les personnes immigrantes francophones. Mobiliser les universités de l'Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et la future université de langue française de l'Ontario dans cette initiative.
- f) Instaurer et financer des programmes d'accueil aux réfugiés francophones (PAR francophone) afin de bien accueillir les réfugiés francophones, allophones et francophiles dans nos communautés.

### **MESURE 8**

Qu'IRCC, en collaboration avec le MACI et l'AFO, instaure, étende et finance le Programme des travailleuses et travailleurs d'établissement dans les écoles (TÉE) dans toutes les écoles de langue française de l'Ontario, et ce, sur 12 mois par année.

45 L'égalité réelle est réalisée lorsque l'on prend en considération, là où cela est nécessaire, des différences dans les caractéristiques et les circonstances de la communauté minoritaire, en offrant des services avec un contenu distinct ou au moyen d'un mode de prestation différent afin d'assurer que la minorité reçoive les services de la même qualité que la majorité. Cette démarche est la norme en droit canadien. Source : Secrétariat du Conseil du trésor du Canada. Grille d'analyse. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/valeurs-ethique/langues-officielles/services-public/grille-analyse-egalite-reelle.html>. Page consultée le 21 février 2017.



## L'intégration professionnelle et économique

L'intégration économique et professionnelle des immigrants francophones doit s'inscrire dans les mêmes objectifs que la *Stratégie ontarienne en matière d'immigration*, soit de viser à :

- attirer une main d'œuvre qualifiée et favoriser une économie plus forte;
- aider les nouveaux arrivants et leurs familles à réussir; et
- tirer profit des liens tissés dans le monde par nos communautés diversifiées.

*« Mon mari est médecin et psychologue. Ça fait près de deux ans qu'il se cherche un emploi dans son domaine ou un domaine connexe. Présentement, il livre de la pizza. »*

Épouse d'un immigrant francophone

Les immigrants francophones provenant des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) représentent pour l'Ontario une opportunité exceptionnelle de promouvoir la francophonie de l'Ontario, d'attirer et de recruter des immigrants francophones, ainsi que d'établir avec les pays francophones des ententes facilitant le processus de reconnaissance des acquis et l'accès à l'emploi.

L'accès à des mesures d'employabilité, l'intégration au marché du travail dans un emploi qui correspond à ses compétences et à ses acquis ainsi qu'un accès facile à la formation linguistique sont des conditions essentielles à l'intégration économique de l'immigrant. L'immigrant doit pouvoir profiter d'un accompagnement personnalisé et soutenu tout au long de son processus d'intégration.

Afin d'améliorer les perspectives d'emploi pour l'immigrant, les employeurs potentiels doivent être conscientisés aux avantages liés à l'embauche d'immigrants francophones ou bilingues. Lorsque ceux-ci embauchent un immigrant, ils doivent être confiants qu'ils pourront bénéficier d'un accompagnement soutenu tout au long du processus d'intégration de la personne immigrante.

Les organismes de la communauté œuvrant dans les domaines de l'employabilité, du développement des compétences essentielles, du développement économique, de l'entrepreneuriat, de la coopération et de l'économie sociale doivent être outillés pour améliorer les perspectives d'emploi auprès des employeurs francophones, bilingues et anglophones dans toutes les régions de la province.

Les besoins de formation pour les immigrants adultes francophones doivent faire l'objet d'une meilleure centralisation des informations disponibles et recherches ou d'études dans le domaine. Les prestataires de formation à l'intention des immigrants adultes francophones, notamment les organismes de formation de base et de développement des compétences, les conseils scolaires et les institutions postsecondaires, doivent concerter davantage leurs efforts pour améliorer les services et pour mieux informer les personnes immigrantes, les centres d'accueil et les fournisseurs de services d'établissement quant aux programmes et services disponibles.<sup>46</sup>

<sup>46</sup> Coalition ontarienne de formation des adultes (COFA) et Partenaires d'éducation et de formation des adultes (PÉFA). Analyse des besoins de formation pour les immigrants adultes francophones en Ontario. Étude effectuée par la firme Brynaert, Brennan et Associé.e.s. Mars 2015. <http://www.coalition.ca/wp-content/uploads/2016/06/31-mars-2015-Besoins-de-formation-des-adultes-immigrants-francophones...pdf>. Page consultée le 11 mars 2015.



Il faut également améliorer et accélérer le processus de reconnaissance des diplômes, des titres de compétences et de l'expérience des immigrants, en particulier auprès des organismes de réglementation professionnelle.

Les citoyens francophones ont besoin d'avoir un meilleur accès à des professionnels qualifiés et spécialisés francophones, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

*Pour augmenter les perspectives d'emploi, soutenir l'intégration économique des immigrants et faciliter la mobilité internationale, nationale et interprovinciale*

### MESURE 9

Que l'IRCC, en collaboration avec le MACI et l'AFO, déploie et finance adéquatement une stratégie systématique d'information, de sensibilisation et de mobilisation des employeurs incluant des mesures d'accompagnement soutenu des employeurs et des immigrants francophones tout au long de la trajectoire d'intégration.

### Pistes d'action en matière d'intégration professionnelle et économique

- a) Développer et mettre en œuvre, dans les deux langues officielles, une stratégie de conscientisation et de mobilisation des employeurs du secteur privé en valorisant les avantages d'employer des immigrants francophones ou bilingues pour la croissance de leurs entreprises, pour augmenter la diversité (source d'innovation et de productivité) et pour favoriser la participation à l'économie mondiale.
- b) Revoir les exigences linguistiques du Programme ontarien *Entrée Express*: volet Travailleurs qualifiés francophones qui ne sont pas les mêmes pour un demandeur anglophone et un demandeur francophone – plus exigeant pour le demandeur francophone.
- c) Maintenir, étendre et bonifier les *Programmes de formation relais de l'Ontario* dans les deux collèges de langue française de l'Ontario. Ces programmes aident les nouveaux arrivants qualifiés à obtenir un permis ou un certificat dans leur profession ou leur métier, à trouver des occasions de stages en emploi et à obtenir un emploi correspondant à leurs compétences et expériences ou dans un domaine connexe. Certains de ces programmes prévoient une formation linguistique liée à l'emploi.
- d) Comme mesure incitative, s'inspirer de l'approche du Québec pour faciliter la transition des étudiants internationaux vers la résidence permanente.
- e) Financer des services d'appui et d'accompagnement soutenu à l'intention des entreprises qui recrutent des immigrants ou des travailleurs temporaires. Par exemple, un programme de parrainage et de mentorat en milieu de travail.



- f) Encourager et faciliter l'entrepreneuriat, la coopération et l'économie sociale chez les nouveaux arrivants pour augmenter les possibilités d'emplois en Ontario. Explorer le concept « d'immigrants investisseurs francophones » ou celui « d'immigrants employeurs francophones » dans la création ou la reprise d'entreprises par exemple.
- g) Faire davantage connaître les services en français disponibles au sein des collectivités francophones elles-mêmes par exemple par la production d'un répertoire régional ou local de services à l'intention des immigrants francophones.
- h) Profiter du *Programme ontarien de formation linguistique des immigrants* qui fournit aux immigrants un accès gratuit à des cours de français langue seconde et d'anglais langue seconde par l'entremise de centres SCERL (Système coordonné d'évaluation et de référence linguistique) qui évalue leurs compétences linguistiques et les dirige vers le fournisseur de formation linguistique le plus proche et le mieux adapté à leurs besoins. Le programme existe dans au moins quatre conseils scolaires de langue française en Ontario.<sup>47</sup>
- i) Créer et financer un mécanisme de collaboration spécifique pour mieux circonscrire les besoins d'éducation et de formation des diverses catégories d'immigrants adultes francophones, faire connaître les programmes et services francophones existants, concevoir les programmes de formation additionnels qui sont requis et planifier la livraison des services et programmes dans toutes les régions de la province. L'étude *Analyse des besoins de formation pour les immigrants adultes francophones en Ontario* effectuée en mars 2015, par la firme Brynaert, Brennan et Associé.e.s, pour le compte de la Coalition ontarienne de formation des adultes (COFA) et Partenaires d'éducation et de formation des adultes (PÉFA), explore diverses pistes pour améliorer l'offre de services.<sup>48</sup>

## MESURE 10

Que le MACI mobilise les ordres professionnels, les syndicats et les institutions postsecondaires qui offrent des programmes francophones, afin d'améliorer et d'accélérer le processus de reconnaissance des acquis et de mise à niveau des compétences pour les immigrants francophones, dans le but de faciliter et d'accélérer l'entrée des immigrants sur le marché du travail.

## Piste d'action en matière de reconnaissance des diplômes et de mise à niveau des compétences

- a) Mobiliser les ordres professionnels et les institutions postsecondaires francophones autour d'un projet pilote pour développer des programmes de mise à niveau francophones dans certaines professions où il y a pénurie (par exemple : enseignant, architecte et santé) et que ces programmes soient de durée raisonnable par exemple, des programmes d'un an.

<sup>47</sup> Programme ontarien de formation linguistique des immigrants fournit aux immigrants. [http://www.ontarioimmigration.ca/fr/tools/OI\\_FR\\_ONLINETOOLS\\_LANG.html](http://www.ontarioimmigration.ca/fr/tools/OI_FR_ONLINETOOLS_LANG.html).

<sup>48</sup> [http://www.coalition.ca/wp-content/uploads/2016/06/31-mars-2015-Besoins-de-formation-des-adultes-immigrants-francophones..\\_.pdf](http://www.coalition.ca/wp-content/uploads/2016/06/31-mars-2015-Besoins-de-formation-des-adultes-immigrants-francophones.._.pdf)



## L'inclusion socioculturelle de l'immigrant dans des collectivités francophones plus accueillantes et plus inclusives

Les résultats visés par l'immigration francophone se concrétisent dans la connexion et la complicité entre le nouvel arrivant francophone et les membres de sa collectivité.

Ce Livre blanc fait un appel à la mobilisation et à la concertation des collectivités francophones dans toutes les régions de l'Ontario pour travailler ensemble à créer des collectivités qui sont plus attrayantes, accueillantes et plus inclusives, qui sont en mesure d'accueillir, de servir, de créer des liens, et de bâtir des relations avec tous les nouveaux arrivants ou réfugiés dans leur collectivité. Ces nouveaux arrivants doivent retrouver les conditions d'accueil qui rencontrent leurs aspirations et leur permettent de faire leur vie avec leur famille ou leurs proches dans une collectivité francophone accueillante et inclusive. La collectivité doit se mobiliser et participer activement à toutes les étapes du continuum de l'immigration francophone.

Par exemple, les collectivités francophones sont appelées à participer à l'attraction et au recrutement des nouveaux arrivants en faisant valoir les attraits et les atouts de leur collectivité, en assurant la diffusion d'informations justes et pertinentes au sujet de leur collectivité, en assurant un accueil personnalisé et chaleureux; en fournissant des services professionnels ou bénévoles en appui à l'établissement des nouveaux arrivants, de leur famille et de leurs proches et en établissant des liens et en bâtissant des relations positives et productives. Que le travail soit accompli par des individus ou par des organismes ou institutions, l'intégration de l'immigrant francophone et ses possibilités d'actualisation dépendront de la collectivité dans laquelle il aimerait vivre et s'épanouir.

*L'Initiative de développement de collectivités accueillantes*<sup>49</sup> d'IRCC vise à soutenir des collectivités qui seraient en mesure d'offrir le soutien nécessaire à la réinstallation de réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) ainsi que d'autres nouveaux arrivants. Les caractéristiques d'une collectivité accueillante se trouvent en annexe.

---

<sup>49</sup> Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/parteneriat/collectivites.asp>. Page consultée le 27 février 2017.



## *Pour financer équitablement et adéquatement les organismes et les institutions des collectivités francophones de l'Ontario*

### **MESURE 11**

Que l'IRCC, en collaboration avec le MACI et l'AFO, réinstaura et finance adéquatement l'initiative de développement de « collectivités accueillantes »<sup>50</sup> dans toutes les collectivités francophones de l'Ontario, dans une approche intergouvernementale, interministérielle et intersectorielle dans tous les secteurs de développement d'une collectivité (éducation, petite enfance, santé, services sociaux, développement économique, alphabétisation et compétences essentielles, justice, arts et culture, communications etc.) pour créer les conditions, les relations interpersonnelles et le climat requis pour accueillir, intégrer et inclure les réfugiés, les nouveaux arrivants, leurs familles et leurs proches.

### **Pistes d'action en matière d'intégration et d'inclusion socioculturelle**

- a) Créer un groupe de travail composé de représentants de Patrimoine canadien, de l'Office des Affaires francophones des trois RIF et de l'AFO pour développer un plan d'action concerté visant à compléter et améliorer l'offre de services gouvernementaux et communautaires dans chacune des grandes régions de l'Ontario
- b) Financer adéquatement une démarche conjointe des municipalités et des collectivités francophones de l'Ontario afin qu'elles atteignent le statut de « collectivités accueillantes » selon le programme d'IRCC et qu'elles soient ainsi en mesure d'accueillir des réfugiés et un plus grand nombre d'immigrants francophones, allophones et francophiles dans chacune des trois grandes régions de l'Ontario. Il existe un guide pratique pour appuyer la mise en place de collectivités accueillantes en 2016 lancé par la Fédération canadienne des municipalités en 2016.<sup>51</sup>
- c) Assurer la mise en place du Programme des *Travailleuses et travailleurs d'établissement dans les écoles* (TÉÉ) au sein de tous les établissements francophones.
- d) Financer adéquatement des initiatives de conscientisation des collectivités francophones à la valeur ajoutée de l'immigration francophone pour la revitalisation de la francophonie et pour la prospérité de la société ontarienne.
- e) Financer adéquatement des programmes de renforcement des compétences interculturelles au sein des secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice et des collectivités francophones.

50 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Guide pour soumettre un plan de partenariat communautaire visant l'établissement de nouveaux arrivants dans le cadre de l'Initiative de développement de collectivités accueillantes. <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/parteneriat/collectivites.asp>. Page consultée le 7 mars 2017.

51 Fédération canadienne des municipalités. Les collectivités accueillantes : un guide pour les gouvernements municipaux. 2016. [http://www.fcm.ca/Documents/tools/FCM/FCM\\_Welcoming\\_Communities\\_Toolkit\\_FR.pdf](http://www.fcm.ca/Documents/tools/FCM/FCM_Welcoming_Communities_Toolkit_FR.pdf).



# ANNEXE A : PLANS RÉGIONAUX

## Plans régionaux pour améliorer l'accès à des services d'accueil et d'établissement

### 1. La mise en place de centres d'accueil et d'établissement francophones – une stratégie différenciée et coordonnée pour les trois grandes régions de l'Ontario

Le point de contact initial est souvent décisif dans le parcours d'un immigrant et il est important que ce premier contact se fasse dans la langue officielle de son choix.

Pour parachever le continuum complet et efficace de l'immigration francophone au service de l'immigrant francophone, allophone ou francophile, il faut assurer des services d'accueil et d'établissement francophones dans chacune des grandes régions de l'Ontario dans le respect du principe « par et pour les collectivités francophones ».

Il est donc important de prévoir un aménagement important des services d'accueil et d'établissement francophones dans les trois grandes régions de l'Ontario afin d'assurer une égalité réelle des communautés de langues officielles, ainsi que l'équité de traitement pour les immigrants qui veulent s'établir dans une collectivité francophone.

### 2. La mise en place du Programme des travailleuses et des travailleurs d'établissement dans les écoles (TÉÉ)

Le Programme des travailleuses et des travailleurs d'établissement dans les écoles (TÉÉ)<sup>52</sup> est une initiative financée par IRCC et s'avère une formule gagnante pour faciliter l'intégration et l'épanouissement des familles francophones immigrantes.

Les membres des équipes des TÉÉ sont recrutés et gérés par des fournisseurs de services (typiquement des organismes communautaires). Les TÉÉ travaillent dans certaines écoles élémentaires et secondaires francophones des conseils publics et catholiques.

Elles et ils offrent des services d'aiguillage et animent des séances de groupe pour les élèves et les familles. Dans le cadre de l'initiative ANNA (Accueil des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants), elles et ils aident de jeunes leaders (allié.e.s) à assumer leur rôle de mentor auprès des élèves nouvellement arrivés.

<sup>52</sup> <http://www.teeontario.ca/>



Équipes des TÉE Ontario : à l'heure actuelle, le Programme des TÉE dessert les écoles francophones des régions suivantes:

- Ottawa
- Le Grand Toronto
- Windsor-Chatham-Essex
- London, Sarnia, Woodstock
- Hamilton et la région de Niagara
- Peel-Halton-Dufferin<sup>53</sup>

Il faut étendre le programme des TÉE dans tous les conseils scolaires francophones des trois grandes régions de l'Ontario.

## Plan d'aménagement régional des services d'accueil et d'établissement

Les mesures qui suivent permettent de tenir compte des réalités régionales tout en bâtissant sur les acquis. Par exemple, les mesures suivantes pourraient apporter une amélioration immédiate :

### A. LIEUX D'ACCUEIL ET FOURNISSEURS DE SERVICES DANS LE NORD DE L'ONTARIO

Il faut prévoir un centre d'accueil et d'établissement francophone qui a pignon sur rue dans les six villes suivantes :

- North Bay
- Sudbury
- Timmins
- Sault Ste-Marie
- Thunder Bay
- Hearst

Le Collège Boréal est déjà reconnu comme fournisseur de services d'établissement dans le Centre-Sud-Ouest de la province. Le Collège est également reconnu et financé par IRCC comme fournisseur d'établissement à Sudbury. Il a pignon sur rue dans les six villes mentionnées. À partir de son siège social à Sudbury et avec la collaboration de ses campus en régions et les organismes et institutions francophones des collectivités francophones, le Collège Boréal devrait être outillé et recevoir un financement adéquat pour :

- accueillir les immigrants francophones, allophones ou francophiles qui veulent s'établir dans une collectivité francophone du Nord de l'Ontario ;
- orienter les nouveaux arrivants vers le centre d'accueil et d'établissement francophones dans l'une des six villes ;
- faire un suivi par rapport au processus d'établissement dans chaque ville.

<sup>53</sup> <http://etablissement.org/ontario/immigration-et-citoyennete/arrivee-et-etablissement/s-etablir/tee-programme-des-travailleuses-et-des-travailleurs-d-etablissement-dans-les-ecoles/>



Par la suite, dans chacun de ses campus, le Collège Boréal peut agir comme centre d'accueil et fournisseur de services d'établissement pour les immigrants en assurant, en partenariat avec les institutions et organismes de cette collectivité :

- L'accueil local
- La recherche de logement
- La recherche d'emploi et l'accompagnement
- Un appui dans la démarche de reconnaissance des acquis
- La mise à niveau des compétences
- L'aiguillage et l'accompagnement pour l'obtention des services gouvernementaux – permis de conduire, carte de santé, immatriculation de véhicule, etc.
- L'aiguillage et l'accompagnement pour l'obtention des services bancaires, d'assurances, de placements, etc.
- L'aiguillage et l'accompagnement pour l'obtention des services municipaux
- L'aiguillage et l'accompagnement pour les services communautaires justice, santé, services sociaux, petite enfance francophone, éducation, justice, bibliothèque...
- La mise à niveau des capacités linguistiques en français et en anglais
- L'initiation à la vie culturelle et artistique de la collectivité

Il faut également installer et soutenir le Programme des travailleuses et travailleurs en établissement dans les écoles de langue française du Nord.

## B. LIEUX D'ACCUEIL ET FOURNISSEURS DE SERVICES DANS L'EST DE L'ONTARIO

Il faut assurer un accueil francophone dans les collectivités suivantes en désignant et en finançant un centre d'accueil dans chacune des villes suivantes :

- Cornwall
- Kingston
- Rockland
- Hawkesbury
- Ottawa

Allouer les ressources au Conseil économique et social d'Ottawa Carleton (CÉSOC), déjà reconnu comme fournisseur de services d'établissement francophone pour Ottawa, pour assurer des services d'établissement dans chacune des villes en collaboration avec le centre d'accueil désigné. Le CÉSOC possède une solide expérience et d'importantes expertises dans la prestation de services d'établissement aux immigrants. Un financement adéquat lui permettrait d'étendre ses services dans les autres collectivités francophones de l'Est ontarien.

Mobiliser les élus municipaux dans l'Est d'Ottawa autour d'un plan d'aménagement du territoire pour favoriser l'accueil, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants notamment en ce qui a trait au transport en commun et l'accès à des logements abordables.

Déployer une stratégie visant à conscientiser les citoyens et citoyennes aux bienfaits de l'immigration francophone dans les régions à l'Est d'Ottawa.



## C. LIEUX D'ACCUEIL ET FOURNISSEURS DE SERVICES DANS LE CENTRE-SUD-OUEST DE L'ONTARIO

Dans le Centre-Sud-Ouest, il faut miser sur les fournisseurs de services d'établissement déjà en place et étendre les services dans des régions non-servies ou sous-servies, par exemple : Simcoe, York, Peel-Halton, Kitchener/Waterloo.

Afin de créer des espaces francophones dynamiques, il faut prévoir la mise en place de centres d'accueil des immigrants francophones sous forme de guichets uniques ou dans des espaces physiques multidisciplinaires ou centres culturels ou centres scolaires-communautaires francophones regroupant plusieurs services communautaires et para gouvernementaux.

### Région du Grand Toronto et environs

- Centre francophone de Toronto
- Passerelle I.D.E.
- Oasis Centre de femmes francophones
- Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara
- Conseil des organismes francophones de la région de Durham (COFRD)

Étendre les services disponibles à toutes les régions du Centre-Sud-Ouest et ajouter des fournisseurs au besoin.

- Région Windsor-Essex
- Région London-Sarnia
- Région Hamilton-Niagara
- Régions Peel-Halton
- Région Durham
- Région Simcoe

En collaboration et en consultation avec les fournisseurs de services d'établissement francophones déjà en place et qui ne sont pas tous répertoriés ici, avec la collaboration du Réseau de soutien à l'immigration du Centre-Sud-Ouest, coordonner la mise en place de services d'établissement supplémentaires pour couvrir tout le territoire.

Bonifier les budgets des fournisseurs de services d'établissement francophones en place afin de leur permettre d'étendre leurs services aux collectivités francophones non servies et reconnaître et financer adéquatement de nouveaux fournisseurs de services d'établissement francophones, au besoin.

Il y a un nombre insuffisant de travailleuses et de travailleurs en établissement dans les écoles (TÉÉ). Il faut augmenter le nombre pour soutenir chaque école de langue française. La durée du programme TÉÉ doit s'étendre sur douze mois par année afin qu'il soit équivalent à ce qui existe du côté anglophone.

Dans la région du CSO, il est important de bâtir sur les acquis et miser sur le concept de guichet unique afin de créer des carrefours ou des quartiers francophones intégrant une gamme de services francophones au service des nouveaux arrivants.



# ANNEXE B : CARACTÉRISTIQUES D'UNE COLLECTIVITÉ ACCUEILLANTE

## Programme pour le développement de collectivités accueillantes d'IRCC

### LES CARACTÉRISTIQUES<sup>54</sup>

1. Possibilités d'emploi
2. Promotion du capital social
3. Logement abordable et adéquat
4. Attitude positive à l'égard des immigrants, de la diversité culturelle et de la présence de nouveaux arrivants dans la collectivité
5. Présence d'organismes francophones au service des nouveaux arrivants en mesure de répondre efficacement aux besoins de ces derniers
6. Liens entre les principaux intervenants qui travaillent à l'établissement de collectivités accueillantes
7. Caractéristiques et services municipaux adaptés aux nouveaux arrivants francophones
8. Possibilités d'études au sein d'établissements francophones
9. Soins de santé francophones convenables et faciles d'accès
10. Transport en commun existant et facile d'accès.
11. Présence d'organisations religieuses diversifiées
12. Possibilités de participation à la vie sociale
13. Possibilités de participation à la vie politique
14. Relations positives avec la police et le système juridique
15. Sécurité
16. Possibilités d'utilisation des espaces publics et des installations de loisir
17. Couverture médiatique francophone et représentation favorables

---

<sup>54</sup> Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Version adaptée pour les collectivités francophones. <http://www.reseausoutien.org/Forum%202016/presentations/Pleni%C3%A8re%202016/Caracteristiques%20d%20une%20collectivite%20accueillante.pdf> et <http://p2pcanada.ca/files/2013/01/Caracteristiques-dune-collectivite-accueillante.pdf>.



## ANNEXE C: LISTE D'ACRONYMES

<b>ACOI</b>	Accord Canada-Ontario sur l'immigration
<b>ACUFC</b>	Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne
<b>AFO</b>	Assemblée de la francophonie de l'Ontario
<b>CÉSOC</b>	Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton
<b>CFT</b>	Centre francophone de Toronto
<b>CFSM</b>	Communautés francophones en situation minoritaire
<b>CSCHN</b>	Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara
<b>DIF</b>	Définition inclusive de « francophone »
<b>IRCC</b>	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
<b>MACI</b>	Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario
<b>OCASI</b>	<i>Ontario Council of Agencies Serving Immigrants</i>
<b>OIF</b>	Organisation internationale de la Francophonie
<b>PLOP</b>	Première langue officielle parlée
<b>RIF</b>	Réseau de soutien à l'immigration francophone
<b>TÉE</b>	Travailleuses et travailleurs en établissement dans les écoles
<b>TÉF</b>	Test d'évaluation de français









**L'ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO**

Tél. : (613) 744-6649 | Sans frais : 1-866-596-4692 | Téléc. : (613) 744-8861  
1490, chemin Star Top, Ottawa (Ontario) K1B 3W6